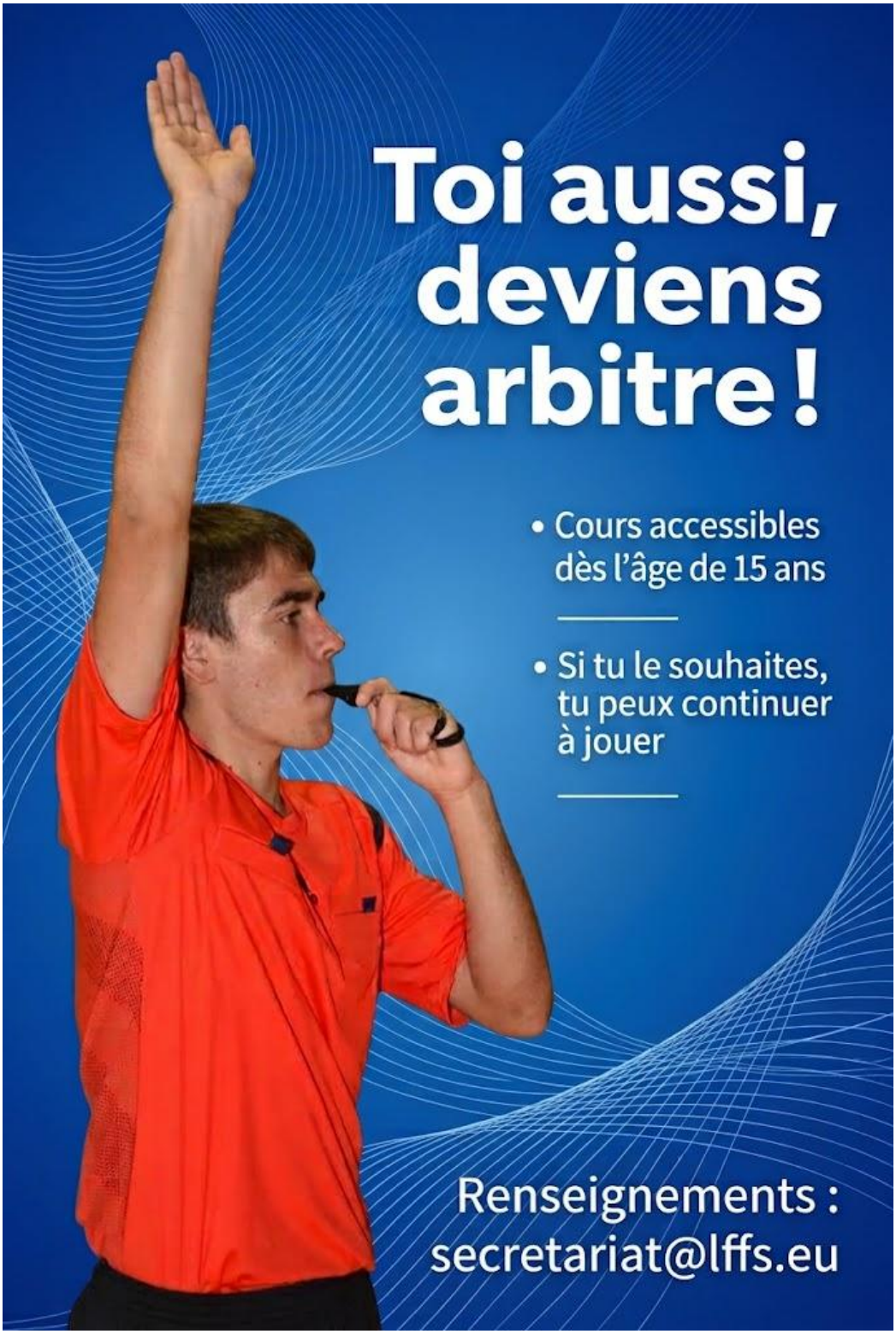
L'INTERPRO

LE JOURNAL OFFICIEL CONSACRÉ AUX COMPÉTITIONS INTERPROVINCIALES
Editeur responsable: L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS - secretariat@lffs.eu
Saison 2026/2027 - N°5 - 22/10/2026



LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE

DECLARATION D'ACCIDENT

Toute déclaration d'accident doit être renvoyée **dans les huit jours qui suivent les faits,** sous peine de ne pas être prise en considération, à la L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 ANS ou par courriel (format PDF) à l'adresse secretariat@lffs.eu.
Une copie de la feuille de match doit être jointe.

Ne jamais oublier de demander à l'arbitre de mentionner une blessure sur la feuille de match et de vérifier qu'elle y a bien été mentionnée avant de la signer !

Interprovinciale 1

RAEC Mons vers une saison de transition avant de repenser à la D2 ?



Après sa relégation de D2 à l'Union belge vers l'IP1, le RAEC Mons Futsal entame une saison charnière. Son nouveau président, Marvin Florio, espérait une remontée immédiate en National 2, mais les difficultés rencontrées durant l'été l'ont contraint à revoir ses ambitions. L'objectif est désormais de restructurer le club afin de revenir plus fort la saison prochaine.

La reprise du RAEC Mons Futsal ne s'est pas déroulée comme prévu. Lorsqu'il reprend les rênes du club, Marvin Florio nourrit une ambition claire : retrouver rapidement les divisions nationales. Mais le nouveau président montois s'est rapidement confronté à plusieurs difficultés qui ont quelque peu freiné ses projets. «*Le club comptait recruter trois joueurs importants durant l'été, mais des problèmes administratifs liés à leur désaffiliation ont retardé leur arrivée. Ces renforts ne pourront rejoindre l'équipe qu'à partir du 1er décembre, un contretemps qui a fortement perturbé notre entame de championnat.*»

Les Montois ont en effet connu cinq premiers matchs compliqués, avec un seul point récolté sur les quinze possibles. Malgré ce bilan négatif, Marvin Florio reste confiant pour la suite. «*Nous avons réalisé une très belle performance en Coupe de Belgique face à une équipe de D2, même si nous avons été éliminés sur le score de 4-5 aux tirs au but. Nous avons également décroché notre premier point en championnat face au Makasi, qui avait pourtant réalisé un très bon début de saison. Je suis donc confiant pour la suite, et surtout pour le second tour, avec l'arrivée de nos trois joueurs, qui vont certainement changer pas mal de choses.*»

Dans ce contexte, les Montois ont dû revoir quelque peu leurs plans et intégrer plus rapidement que prévu plusieurs jeunes joueurs qui évoluaient en U21 la saison dernière.

Sur le plan personnel, le nouveau président montois a également dû faire face à une charge de travail importante durant ses premiers mois à la tête du club hennuyer. «*Ce premier mois a été particulièrement éprouvant pour moi et m'a fait prendre conscience de l'importance de bien s'entourer pour mener à bien un projet de cette envergure. Je m'entoure donc progressivement de personnes compétentes qui vont, j'en suis sûr, m'aider à faire remonter le club le plus rapidement possible en N2.*»

La priorité est ainsi progressivement devenue la restructuration du club. Plutôt que de brûler les étapes, Marvin Florio souhaite désormais bâtir des bases solides, tant sur le plan organisationnel que sportif, afin de préparer durablement le retour du RAEC Mons au niveau national.

Mathieu CORAZZA
Photo : Marvin FLORIO

Résultats

Semaine 15 - du 05/10/2026 au 11/10/2026

Interprovinciale 1

PHOENIX BRUSSELS	-	ELITE BRAINE-L-C	5 - 4
F PRO CHAPELLE	-	FC INTER HUY	3 - 7
RAEC MONS FUTSAL	-	MAKASI BOITSFORT	6 - 6
ELITE SC FLEURUS	-	JEMEPPE UTD	4 - 4
SYNERGY BERCHEM	-	LARKO LIEGE FUTSAL	5 - 2

Interprovinciale 2A

FT MAROLLES BXL	-	BON-AIR LEUZE	5 - 0 FF
FUTSAL WAVRE	-	IXELLES UNITED	3 - 6

Interprovinciale 2B

FT PROXIMA EVERE	-	BS ANHEE	4 - 5
ESSALEM VERVIERS	-	SPB ANS	8 - 4
MARSEILLE WANZE	-	BATY HAVELANGE	3 - 5

Interprovinciale 3A

BELVED SAMBREVILLE	-	SOCA BASTOGNE	6 - 3
BFM DINANT	-	MFC SPURS VAUX	4 - 3
COSMOS STAVELOT	-	FLORENNES UTD	5 - 0 FF
MF ETALLE	-	ODT MARTELANGE	9 - 7
MF SEILLOIS	-	CELTIC JUPRELLE	2 - 7
BIRAN BEAURAING	-	I NAMECHE 83	9 - 7

Interprovinciale 3B

CITÉ MODÈLE BXL	-	AG JUNIOR LA LOU	5 - 2
BLAMPAIN BRAINE	-	URBAN STEP BXL	1 - 3
Y BOYS LA LOUVIERE	-	FELICE MONTIGNY	5 - 4
AS SCHAERBEEK	-	DIAB BRACQUEGNIE	9 - 2

Coupe interprovinciale

CELTIC JUPRELLE	-	SOCA BASTOGNE	2 - 3
BELVED SAMBREVILLE	-	MF SEILLOIS	4 - 1
FF ACADEMY GD	-	COURCELLES CLUB	7 - 2
SPACEX-JUMET	-	DPF THULIN	4 - 1

Semaine 16 - du 12/10/2026 au 18/10/2026

Interprovinciale 2A

PROJECT BRUSSELS	-	BON-AIR LEUZE	0 - 5 FF
ETOI BRUXELLOISE	-	FUTSAL WAVRE	6 - 6

Interprovinciale 2B

G4 SAINTE-ODE	-	MARSEILLE WANZE	7 - 8
F.T. LODELINSART	-	F CAROLO T JUMET	3 - 1
BATY HAVELANGE	-	FUTSAL NALINNES	12 - 8

Interprovinciale 3A

CELTIC JUPRELLE	-	MF OREYE	3 - 2
ACAD GREZ-DOICEAU	-	BFM DINANT	5 - 2
I NAMECHE 83	-	MFC SPURS VAUX	2 - 8

Interprovinciale 3B

DPF THULIN	-	URBAN STEP BXL	3 - 3
SPACEX-JUMET	-	CITÉ MODÈLE BXL	11 - 7
AG JUNIOR LA LOU	-	MONS FC TIKI TAKA	1 - 3
FELICE MONTIGNY	-	BLAMPAIN BRAINE	5 - 1
DIAB BRACQUEGNIE	-	DEAF BRUSSELS 2011	8 - 1

Coupe interprovinciale

BIRAN BEAURAING	-	COSMOS STAVELOT	8 - 5

Semaine 17 - du 19/10/2026 au 21/10/2026

Coupe interprovinciale

DIAB BRACQUEGNIE	-	AG JUNIOR LA LOU	6 - 3
FELICE MONTIGNY	-	F CAROLO T JUMET	2 - 2 (12 - 11)
Y BOYS LA LOUVIERE	-	MONS FC TIKI TAKA	4 - 4 (4 - 1)
BS ANHEE	-	AS SCHAERBEEK	5 - 0 FF
MINI 83 EVERE	-	ODT MARTELANGE	4 - 4 (6 - 5)

Classements

Interprovinciale 1

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	FC INTER HUY	5	5	0	0	0	29	9	**15**
2	F PRO CHAPELLE	5	3	1	1	0	18	13	**10**
3	SYNERGY BERCHEM	3	3	0	0	0	22	3	**9**
4	PHOENIX BRUSSELS	5	3	1	0	1	17	19	**9**
5	MAKASI BOITSFORT	4	2	0	2	0	16	10	**8**
6	ELITE SC FLEURUS	5	2	1	2	0	21	21	**8**
7	LARKO LIEGE FUTSAL	5	2	2	1	0	19	16	**7**
8	JEMEPPE UTD	6	2	3	1	0	21	33	**7**
9	GEDINNE UTD	4	1	3	0	0	10	21	**3**
10	ELITE BRAINE-L-C	6	1	5	0	0	18	32	**3**
11	RAEC MONS FUTSAL	5	0	4	1	0	18	27	**1**
12	TORDOIR G MANAGE	3	0	3	0	0	6	11	**0**
13	MFC TUBIZE	0	0	0	0	0	0	0	**0**
14	KGS ANDERLECHT	0	0	0	0	0	0	0	**0**

Interprovinciale 2

Interprovinciale 2A

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	BENFIC AUDERGHEM	4	4	0	0	0	24	7	**12**
2	FT MAROLLES BXL	4	4	0	0	0	21	4	**12**
3	MAGIC HEL THULIN	4	3	1	0	0	24	19	**9**
4	MINI 83 EVERE	5	3	2	0	0	16	11	**9**
5	WAVRE FAMILY	5	2	2	1	0	20	18	**7**
6	ETOI BRUXELLOISE	5	2	2	1	0	21	24	**7**
7	BON-AIR LEUZE	5	2	1	1	1	15	14	**7**
8	GÉN F MOLENBEEK	4	2	2	0	0	15	12	**6**
9	ELITE FS FLOBECQ	2	2	0	0	0	8	5	**6**
10	FUTSAL WAVRE	4	1	2	1	0	16	19	**4**
11	IXELLES UNITED	5	1	4	0	0	9	25	**3**
12	F FRAT FRAMERIES	2	0	2	0	0	3	6	**0**
13	PROJECT BRUSSELS	4	0	3	0	1	14	31	**0**
14	OLYMPIC FRASNES	3	0	2	0	1	5	16	**0**

Interprovinciale 2B

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	ESSALEM VERVIERS	6	4	2	0	0	30	20	**12**
2	F.T. LODELINSART	4	4	0	0	0	18	10	**12**
3	BATY HAVELANGE	6	4	2	0	0	30	25	**12**
4	FC GERPINNES	4	3	0	1	0	18	9	**10**
5	BS ANHEE	5	3	1	1	0	23	18	**10**
6	BAT 81 TINTIGNY	3	3	0	0	0	26	4	**9**
7	MARSEILLE WANZE	6	3	3	0	0	35	32	**9**
8	SPB ANS	4	3	1	0	0	19	16	**9**
9	OCEAN VERVIERS	4	2	2	0	0	15	18	**6**
10	FT PROXIMA EVERE	4	1	2	1	0	14	16	**4**
11	FUTSAL NALINNES	6	1	5	0	0	27	35	**3**
12	F CAROLO T JUMET	6	1	5	0	0	17	41	**3**
13	COURCELLES CLUB	5	0	4	1	0	8	18	**1**
14	G4 SAINTE-ODE	5	0	5	0	0	18	36	**0**

Interprovinciale 3

Interprovinciale 3A

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	CELTIC JUPRELLE	7	5	1	1	0	28	17	**16**
2	ODT MARTELANGE	6	5	1	0	0	45	28	**15**
3	MFC SPURS VAUX	7	4	2	1	0	32	20	**13**
4	ACAD GREZ-DOICEAU	5	4	1	0	0	31	13	**12**
5	MF OREYE	6	3	2	1	0	29	17	**10**
6	BIRAN BEAURAING	5	3	2	0	0	28	28	**9**
7	BFM DINANT	6	3	3	0	0	27	29	**9**
8	FLORENNES UTD	6	3	1	0	2	37	33	**9**
9	MF ETALLE	4	2	2	0	0	19	18	**6**
10	I NAMECHE 83	6	2	4	0	0	29	36	**6**
11	COSMOS STAVELOT	6	2	4	0	0	28	41	**6**
12	BELVED SAMBREVILLE	6	1	2	2	1	14	21	**5**
13	MF SEILLOIS	6	0	4	1	1	9	41	**1**
14	SOCA BASTOGNE	4	0	4	0	0	17	31	**0**

Interprovinciale 3B

#	Equipe	J	G	P	N	F	+	-	Pts
1	AS SCHAERBEEK	6	6	0	0	0	44	15	**18**
2	CITÉ MODÈLE BXL	7	5	2	0	0	41	32	**15**
3	SPACEX-JUMET	6	4	1	1	0	34	22	**13**
4	FELICE MONTIGNY	6	4	2	0	0	26	15	**12**
5	URBAN STEP BXL	7	3	3	1	0	22	27	**10**
6	OLYMPI BRUNEHAUT	5	3	2	0	0	20	13	**9**
7	DIAB BRACQUEGNIE	6	2	2	2	0	25	30	**8**
8	PORTISTA CHAPELLE	4	2	1	1	0	17	10	**7**
9	Y BOYS LA LOUVIERE	4	2	2	0	0	21	21	**6**
10	MONS FC TIKI TAKA	6	2	3	0	1	15	21	**6**
11	BLAMPAIN BRAINE	6	2	3	0	1	14	20	**6**
12	DPF THULIN	7	0	5	2	0	19	37	**2**
13	AG JUNIOR LA LOU	6	0	4	1	1	9	23	**1**
14	DEAF BRUSSELS 2011	4	0	4	0	0	3	24	**0**

Matchs décalés

Le match LFFSIP2A038 Ixelles United-FT Marolles Bruxelles du 23/10/2026 à 20h00 est décalé au vendredi 20/11/2026 à 20h au complexe sportif de Haren. Demande du 7739 Ixelles United.
Le match LFFSIP3B052 DEAF Brussels 2011-DPF Thulin du vendredi 23/10/2026 à 21h30 est décalé au mercredi 02/12/2026 à 20h au complexe sportif de Haren. Demande du 7611 Deaf Brussels 2011.

Calendrier

Semaine 17 - du 19/10/2026 au 25/10/2026

Interprovinciale 1

LFFSIP1079	VE	23/10/2026	21:00	HEST	TORDOIR G MANAGE	-	LARKO LIEGE FUTSAL	LORAND Guy
LFFSIP1084	VE	23/10/2026	21:30	CHAP	F PRO CHAPELLE	-	PHOENIX BRUSSELS	HEYLEN Eddy
LFFSIP1029	VE	23/10/2026	21:45	FRAM	RAEC MONS FUTSAL	-	FC INTER HUY	DUVIVIER Jacky
LFFSIP1170	VE	23/10/2026	21:50	FLEU	ELITE SC FLEURUS	-	MAKASI BOITSFORT	LACANNE Vincent
LFFSIP1008	VE	23/10/2026	22:00	GEDI	GEDINNE UTD	-	SYNERGY BERCHEM	CONVENT Laurent

Interprovinciale 2A

LFFSIP2A058	VE	23/10/2026	20:00	EVER	MINI 83 EVERE	-	OLYMPIC FRASNES	SALARI Sina
LFFSIP2A063	VE	23/10/2026	21:15	WAVR	FUTSAL WAVRE	-	F FRAT FRAMERIES	SPRIO Vincenzo

Interprovinciale 2B

LFFSIP2B141	VE	23/10/2026	20:00	VERV	ESSALEM VERVIERS	-	FT PROXIMA EVERE	AUDOOR Daniel
LFFSIP2B041	VE	23/10/2026	20:30	TINT	BAT 81 TINTIGNY	-	BATY HAVELANGE	PEETERS Pascal
LFFSIP2B030	VE	23/10/2026	20:45	WANZ	MARSEILLE WANZE	-	FC GERPINNES	RASSART Guy
LFFSIP2B093	VE	23/10/2026	21:00	CHAM	G4 SAINTE-ODE	-	COURCELLES CLUB	QUAIRIA Eric

Interprovinciale 3A

LFFSIP3A033	VE	23/10/2026	20:00	AUVE	BELVED SAMBREVILLE	-	I NAMECHE 83	EL HATIB Abdelghafour
LFFSIP3A065	VE	23/10/2026	21:15	DINA	BFM DINANT	-	COSMOS STAVELOT	VAN DER GOTEN Francis
LFFSIP3A157	VE	23/10/2026	21:45	ETAL	MF ETALLE	-	CELTIC JUPRELLE	SPILLEMAEKERS Thomas
LFFSIP3A043	VE	23/10/2026	21:45	ANDN	MF SEILLOIS	-	SOCA BASTOGNE	FORGET Noah
LFFSIP3A020	VE	23/10/2026	22:00	BEA1	BIRAN BEAURAING	-	FLORENNES UTD	EL MEKAALEL Saad

Interprovinciale 3B

LFFSIP3B119	VE	23/10/2026	20:00	LAEK	CITÉ MODÈLE BXL	-	URBAN STEP BXL	FERSINI Alessandro
LFFSIP3B001	VE	23/10/2026	20:05	BRLC	BLAMPAIN BRAINE	-	PORTISTA CHAPELLE	BAWIN Eric
LFFSIP3B101	VE	23/10/2026	21:00	RUME	OLYMPI BRUNEHAUT	-	DIAB BRACQUEGNIE	DEGRANSART André
LFFSIP3B177	VE	23/10/2026	22:00	CROS	AS SCHAERBEEK	-	SPACEX-JUMET	GARTILI Abdeslam

Coupe interprovinciale

LFFSCP14	VE	23/10/2026	20:15	EMBO	MFC SPURS VAUX	-	FUTSAL NALINNES	BAWIN Régis
LFFSCP19	VE	23/10/2026	21:00	JUPR	SPB ANS	-	MF OREYE	YILDIZ Aho

Semaine 18 - du 26/10/2026 au 01/11/2026

Interprovinciale 1

LFFSIP1114	VE	30/10/2026	21:00	BRLC	ELITE BRAINE-L-C	-	TORDOIR G MANAGE	HEYLEN Eddy
LFFSIP1005	VE	30/10/2026	21:00	3TIL	MAKASI BOITSFORT	-	FC INTER HUY	BAWIN Régis
LFFSIP1053	VE	30/10/2026	21:45	GRAC	LARKO LIEGE FUTSAL	-	JEMEPPE UTD	YILDIZ Aho

Interprovinciale 2A

LFFSIP2A055	VE	30/10/2026	20:00	LEUZ	BON-AIR LEUZE	-	FUTSAL WAVRE	SPRIO Vincenzo
LFFSIP2A016	VE	30/10/2026	21:00	BSAG	GÉN F MOLENBEEK	-	ETOI BRUXELLOISE	QUAIRIA Eric
LFFSIP2A095	VE	30/10/2026	21:20	HARE	IXELLES UNITED	-	F FRAT FRAMERIES	EL ABBOUTI Youssef
LFFSIP2A134	VE	30/10/2026	21:30	SOI1	BENFIC AUDERGHEM	-	MAGIC HEL THULIN	EL HATIB Abdelghafour
LFFSIP2A051	VE	30/10/2026	21:30	FRAS	OLYMPIC FRASNES	-	FT MAROLLES BXL	AUDOOR Daniel
LFFSIP2A061	VE	30/10/2026	22:00	FLOB	ELITE FS FLOBECQ	-	PROJECT BRUSSELS	BAWIN Eric

Interprovinciale 2B

LFFSIP2B142	LU	26/10/2026	20:45	WANZ	MARSEILLE WANZE	-	BAT 81 TINTIGNY	FORGET Noah
LFFSIP2B055	VE	30/10/2026	20:00	LONC	SPB ANS	-	BATY HAVELANGE	MAGNERY Anthony
LFFSIP2B024	VE	30/10/2026	20:00	VERV	OCEAN VERVIERS	-	COURCELLES CLUB	RASSART Guy
LFFSIP2B069	VE	30/10/2026	20:05	ANHE	BS ANHEE	-	ESSALEM VERVIERS	REMY Joel
LFFSIP2B095	VE	30/10/2026	20:15	ROUX	F CAROLO T JUMET	-	FT PROXIMA EVERE	BAH Mamadou Aliou
LFFSIP2B028	VE	30/10/2026	21:45	LANE	FC GERPINNES	-	F.T. LODELINSART	SALARI Sina
LFFSIP2B144	VE	30/10/2026	22:15	NALI	FUTSAL NALINNES	-	G4 SAINTE-ODE	EL MEKAALEL Saad

Interprovinciale 3A

LFFSIP3A030	VE	30/10/2026	20:15	EMBO	MFC SPURS VAUX	-	ODT MARTELANGE	CHAKOUATH Mostapha
LFFSIP3A073	VE	30/10/2026	20:30	FLOR	FLORENNES UTD	-	CELTIC JUPRELLE	COLLIN Michael
LFFSIP3A010	VE	30/10/2026	21:00	GREZ	ACAD GREZ-DOICEAU	-	SOCA BASTOGNE	MELIS Christophe
LFFSIP3A175	VE	30/10/2026	21:40	STAV	COSMOS STAVELOT	-	MF SEILLOIS	FERSINI Alessandro
LFFSIP3A067	VE	30/10/2026	21:50	ANDN	I NAMECHE 83	-	MF OREYE	CAVE Christophe

Interprovinciale 3B

LFFSIP3B034	VE	30/10/2026	20:10	THUL	DPF THULIN	-	AS SCHAERBEEK	HEYLEN Nicolas
LFFSIP3B073	VE	30/10/2026	20:45	MONT	FELICE MONTIGNY	-	SPACEX-JUMET	GARTILI Abdeslam
LFFSIP3B050	VE	30/10/2026	21:00	VERH	URBAN STEP BXL	-	OLYMPI BRUNEHAUT	VAN DER GOTEN Francis
LFFSIP3B174	VE	30/10/2026	21:30	HAIN	Y BOYS LA LOUVIERE	-	AG JUNIOR LA LOU	PEETERS Pascal
LFFSIP3B152	VE	30/10/2026	22:30	THUL	MONS FC TIKI TAKA	-	DIAB BRACQUEGNIE	DEGRANSART André

Coupe interprovinciale

LFFSCP12	LU	26/10/2026	21:00	HARE	CITÉ MODÈLE BXL	-	ELITE FS FLOBECQ	
LFFSCP09	ME	28/10/2026	21:00	BRLC	BLAMPAIN BRAINE	-	OLYMPI BRUNEHAUT	SPRIO Vincenzo
LFFSCP10	ME	28/10/2026	21:00	VERV	OCEAN VERVIERS	-	MF ETALLE	LACANNE Vincent
LFFSCP08	VE	30/10/2026	20:00	LAEK	DEAF BRUSSELS	-	PORTISTA CHAPELLE	LORAND Guy

Semaine 19 - du 02/11/2026 au 08/11/2026

Interprovinciale 1

LFFSIP1038	VE	06/11/2026	20:30	SOUM	LARKO LIEGE FUTSAL	-	PHOENIX BRUSSELS	RASSART Guy
LFFSIP1064	VE	06/11/2026	21:00	HEST	TORDOIR G MANAGE	-	JEMEPPE UTD	CONVENT Laurent
LFFSIP1001	VE	06/11/2026	21:45	FRAM	RAEC MONS FUTSAL	-	GEDINNE UTD	LORAND Guy
LFFSIP1119	VE	06/11/2026	22:00	BSAG	SYNERGY BERCHEM	-	ELITE SC FLEURUS	GARTILI Mohamed

Interprovinciale 2A

LFFSIP2A048	LU	02/11/2026	20:10	HENS	MAGIC HEL THULIN	-	BENFIC AUDERGHEM	PEETERS Pascal
LFFSIP2A039	LU	02/11/2026	20:15	FRAM	F FRAT FRAMERIES	-	GÉN F MOLENBEEK	SPRIO Vincenzo
LFFSIP2A022	VE	06/11/2026	20:00	EVER	MINI 83 EVERE	-	ELITE FS FLOBECQ	BAH Mamadou Aliou
LFFSIP2A078	VE	06/11/2026	21:15	WAVR	WAVRE FAMILY	-	FUTSAL WAVRE	YILDIZ Aho

Interprovinciale 2B

LFFSIP2B162	VE	06/11/2026	20:00	VERV	ESSALEM VERVIERS	-	FUTSAL NALINNES	LACANNE Vincent
LFFSIP2B171	VE	06/11/2026	20:15	ROUX	F CAROLO T JUMET	-	OCEAN VERVIERS	SALARI Sina
LFFSIP2B154	VE	06/11/2026	20:30	TINT	BAT 81 TINTIGNY	-	FC GERPINNES	FORGET Noah
LFFSIP2B169	VE	06/11/2026	20:45	WANZ	MARSEILLE WANZE	-	COURCELLES CLUB	BAWIN Régis
LFFSIP2B040	VE	06/11/2026	21:00	JUPR	SPB ANS	-	BS ANHEE	BAWIN Eric

Interprovinciale 3A

LFFSIP3A152	VE	06/11/2026	20:05	BAST	SOCA BASTOGNE	-	MF OREYE	QUAIRIA Eric
LFFSIP3A023	VE	06/11/2026	21:45	ETAL	MF ETALLE	-	COSMOS STAVELOT	CAVE Christophe
LFFSIP3A162	VE	06/11/2026	21:45	ANDN	MF SEILLOIS	-	BELVED SAMBREVILLE	CHAKOUATH Mostapha
LFFSIP3A145	VE	06/11/2026	22:00	BEA1	BIRAN BEAURAING	-	BFM DINANT	COLLIN Michael

Interprovinciale 3B

LFFSIP3B126	ME	04/11/2026	20:00	HAIN	Y BOYS LA LOUVIERE	-	PORTISTA CHAPELLE	SPILLEMAEKERS Thomas
LFFSIP3B161	VE	06/11/2026	20:00	LAEK	CITÉ MODÈLE BXL	-	DEAF BRUSSELS 2011	LEONZI Laura
LFFSIP3B081	VE	06/11/2026	21:00	RUME	OLYMPI BRUNEHAUT	-	SPACEX-JUMET	DESCHOEMAKER Thomas
LFFSIP3B128	VE	06/11/2026	21:30	CHAP	PORTISTA CHAPELLE	-	URBAN STEP BXL	MAGNERY Anthony
LFFSIP3B037	VE	06/11/2026	22:00	CROS	AS SCHAERBEEK	-	BLAMPAIN BRAINE	GARTILI Abdeslam

PROCÈS-VERBAL

Commission Sportive Interprovinciale
Réunion du 12/10/2026

Présents: MM. Degée, Peeters, Cristens, Paquet, Rebuffatti, Scheers (secrétaire sans droit de vote).
Absents excusés: MM. Van Esch, Wallemme, Detaille.

La séance, qui se tient au Centre communal des sports de et à 5640 Mettet, rue Saint-Donat 15, est ouverte à 19h30 par M. Pascal Degée - président.

1. APPROBATION DU PV CSI DU 17/06/2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. FORFAITS - RATIFICATIONS

Les forfaits sportifs suivants, pris en 1er ressort par le secrétariat fédéral, sont ratifiés par la commission sportive interprovinciale :

LFFSIP3A059	11/09/2026	MF ETALLE	-	FLORENNES UTD	5 - 0 Fft
LFFSIP3A022	18/09/2026	MFC SPURS VAUX	-	BELVED SAMBREVILLE	5 - 0 Fft
LFFSIP3A014	18/09/2026	ODT MARTELANGE	-	MF SEILLOIS	5 - 0 Fft
LFFSIP2A049	02/10/2026	FUTSAL WAVRE	-	OLYMPIC FRASNES	5 - 0 Fft
LFFSIP2A060	09/10/2026	FT MAROLLES BXL	-	BON-AIR LEUZE	5 - 0 Fft
LFFSIP3A035	09/10/2026	COSMOS STAVELOT	-	FLORENNES UTD	5 - 0 fft

3. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

3.1 Dossier N° CSI/26-27/003
Date : 11/09/2026
Rencontre : RAEC Mons Futsal - Tordoir Galacticos Manage - IP1 - LFFSIP1127
En cause de : Tordoir Galacticos Manage - 5501
Arbitre : Gartili Mohamed
Objet : Arrêt de la rencontre
Délibéré:
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu qu'il est établi que la rencontre a été arrêtée à la 46e minute sur le score de 4-3 suite à un joueur blessé au visage qui n'a pu être évacué endéans les 5 minutes ;
Par ces motifs:
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, décide de faire rejouer la rencontre.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

3.2 Dossier N° CSI/26-27/006
Date : 09/09/2026
Rencontre : AGJ La Louvière - AS Schaerbeek - IP3B - LFFSIP3B019
En cause de : Club AGJ La Louvière - 6190
Arbitre : Alba Salvatore (occasionnel)
Objet : Absence de feuille de match digitale remplie
: Absence de feuille de match papier
Délibéré:
Vu le mail du club AGJ La Louvière du 11/09/2026 ;
Attendu qu'il est établi qu'après avoir procédé à l'inscription d'un arbitre occasionnel sur la feuille de match digitale (Alba Salvatore - 762739), plus rien n'a été réalisé par le club visité ni une feuille de match papier ;
Considérant que l'article 179 du Règlement organique Ligue n'a pas été respecté ;
Par ces motifs:
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait administratif.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

3.3 Dossier N° CSI/26-27/007

Monsieur Cristens ne siège pas.

Date : 04/09/2026
Rencontre : Futsal Proxima Evere - Marseille Wanze - IP2B - LFFSIP2B165
Arbitre : Salari Sina
Objet : Absence de clôture de la feuille de match

Délibéré:
Vu le mail du club Proxima Evere du 12/096/2026 ;
Vu le mail du club Marseille Wanze du 16/09/2026 ;
Vu la feuille de table ;
Attendu qu'il est établi que les manquements sont dus à l'incurie de l'arbitre ;
Attendu que la feuille de table mentionne un score de 4-6 et est validée par les préposés à la table des 2 clubs ;
Considérant qu'un club ne peut subir les manquements d'un arbitre ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, fixe le score de la rencontre à 4-6.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

3.4 Dossier N° CSI/26-27/015
Date : 02/10/2026
Rencontre : F Fraternité Frameries - Benfica Auderghem - IP2A - LFFSIP2A180
En cause de : Equipe F Fraternité Frameries - 5375
Arbitre : El Abbouti Youssef
Objet : Marquoir non conforme
Délibéré:
Attendu qu'il est établi que le marquoir n'était pas conforme puisqu'il ne permettait pas d'afficher les temps morts ;
Attendu que l'article 2.4. du règlement des compétitions interprovinciales prévoit qu'en l'absence du marquoir prescrit l'équipe visitée est sanctionnée d'un score de forfait ;
Considérant néanmoins que l'arbitre ne devait pas commencer la rencontre et qu'en conséquence la responsabilité du club visité n'est pas engagée si celle-ci s'est déroulée ;
Considérant qu'un club ne peut subir les manquements d'un arbitre ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale statuant par défaut :
- maintient le score de la rencontre à 2-3 ;
- inflige une amende de 25 € au club Equipe F Fraternité Frameries - 5375 pour manque d'organisation.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

3.5 Dossier N° CSI/26-27/017
Date : 02/10/2026
Rencontre : Spacex-Jumet - Dream Player F Thulin - IP3B - LFFSIP3B027
En cause de : Equipe Spacex-Jumet - 7488
Arbitre : Van Der Golten Francis
Objet : Absence de feuille de match officielle
Délibéré:
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu qu'il est établi qu'aucune feuille de match officielle n'a été établie (digitale ou papier) ;
Attendu que l'article 6.1. du règlement des compétitions interprovinciales prévoit qu'en l'absence de feuille de match officielle, l'équipe visitée est sanctionnée d'un score de forfait ;
Considérant qu'un club ne peut subir les manquements d'un arbitre puisque celui-ci n'a pas initié de feuille de match papier ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, fixe le score de la rencontre à 9-3.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

3.6 Dossier N° CSI/26-27/016
Date : 02/10/2026
Rencontre : KGS Anderlecht - F Project Chapelle - IP1 - LFFSIP1138
En cause de : Equipe KGS Anderlecht - 7732
Arbitre : Yildiz Aho
Objet : Absence équipe visitée
Délibéré:
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu qu'il est établi que l'équipe visitée était absente à l'heure officielle de la rencontre ;
Par ces motifs:
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait sportif.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

3.7 Dossier N° CSI/26-27/019
Date : 09/10/2026
Rencontre : Gedinne Utd - KGS Anderlecht - IP1 - LFFSIP1071
En cause de : Equipe KGS Anderlecht - 7732
Arbitre : Duvivier Jacky
Objet : Absence équipe visiteuse
Délibéré:
Vu le rapport de l'arbitre ;
Attendu qu'il est établi que l'équipe visiteuse était absente à l'heure officielle de la rencontre ;
Par ces motifs:
La Commission Sportive interprovinciale, statuant par défaut, fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait sportif.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4. RAPPORTS D'ARBITRES

4.1 Propositions de transactions

4.1.1 Dossier N° CSI/26-27/001
Date : 04/09/2026
Rencontre : Tordoir Manage - Phoenix Bruxelles - IP1 - LFFSIP1051
En cause de : Coutinho Ilias - 889430 - 09/07/2005 - Phoenix Bruxelles - 7846
Arbitre : Duvivier Jacky
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.8)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.8 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 4 semaines, du 26/10/2026 au 08/11/2026, du 16/11/2026 au 22/11/2026 et du 30/11/2026 au 06/12/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.2 Dossier N° CSI/26-27/008

Monsieur Cristens ne siège pas.
Date: 18/09/2026
Rencontre: Futsal Carolo Team Jumet - BS Anhée - IP2B - LFFSIP2B109
En cause de : Rizzo Julien - 855535 - 18/04/1986 -

Futsal Carolo Team Jumet - 7750
Arbitre : Lacroix Philippe
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.8)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.8 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du 26/10/2026 au 08/11/2026 et du 16/11/2026 au 22/11/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.3 Dossier N° CSI/26-27/009

Monsieur Degée ne siège pas.
Monsieur Rebufatti dirige les débats

Date : 18/09/2026
Rencontre : MF Oreye - MF Etalle - IP3A - LFSSIP3A032
En cause de : Nougarede Hugo - 774324 - 14/04/2000 - MF Etalle - 1508
Arbitre : Quairia Eric
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 1 semaine, du 26/10/2026 au 01/11/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.4 Dossier N° CSI/26-27/010

Monsieur Cristens ne siège pas.

Date: 18/09/2026
Rencontre: Baty Boys Havelange- Futsal Proxima Evere - IP2B - LFFSIP2B063
En cause de : Marthoz Jean-Philippe - 890460 - 18/08/1989 - Baty Boys Havelange - 6491
Arbitre : Lorang Guy
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 1 semaine , du 26/10/2026 au 01/11/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.5 Dossier N° CSI/26-27/012

Messieurs Degée et Scheers ne siègent pas
Monsieur Rebufatti dirige les débats

Date : 25/09/2026
Rencontre : BFM Dinant - Florennes Utd - IP3A - LFFSIP3A100
En cause de : Delcourt Maxime - 764129 - 27/11/1992 - Florennes Utd - 4306
Formateur : Scheers Jean
Objet : Attitude déplacée (A.3)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.3 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 2 semaines, du 26/10/2026 au 08/11/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.6 Dossier N° CSI/26-27/013

Messieurs Degée et Scheers ne siègent pas
Monsieur Rebufatti dirige les débats

Date : 25/09/2026
Rencontre : BFM Dinant - Florennes Utd - IP3A - LFFSIP3A100
En cause de : Delcourt Olivier - 866468 - 09/11/1964 - Florennes Utd - 4306
Formateur : Scheers Jean
Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Requalification des faits en A.3. (attitude déplacée)
Application de l'art A.3 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 4 semaines, du 26/10/2026 au 22/11/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.7 Dossier N° CSI/26-27/014

Date : 25/09/2026
Rencontre : Olympic Brunehaut - AGJ La Louvière - IP3B - LFFSIP3B033
En cause de : Vandenplas Tristan - 887779 - 03/05/2002 - Olympic Brunehaut - 7735
Arbitre : Spillemaekers Thomas
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.8)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.8 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 5 semaines, du 26/10/2026 au 22/11/2026 et du 30/11/2026 au 06/12/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.8 Dossier N° CSI/26-27/018

Date : 02/10/2026
Rencontre : Futsal Project Brussels - Etoile Bruxelloise - IP2A - LFFSIP2A118
En cause de : Rezki Esmail - 771477 - 12/12/1980 - Futsal Project Brussels - 7738
Arbitre : Melis Christophe
Objet : Ne pas remplir une tâche administrative (D.1)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art D.1 du barème de sanction
Proposition de transaction : recommandations.
Amende de 25 € au club Futsal Project Brussels - 7738
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.1.9 Dossier N° CSI/26-27/020

Monsieur Degée ne siège pas
Monsieur Rebufatti dirige les débats

Date : 09/10/2026
Rencontre : Belvédère Sambreville - Soca Bastogne - IP3A - LFFSIP3A018
En cause de : Parmentier Hugo - 807202 - 17/04/2001 - Soca Bastogne - 2748
Arbitre : Heylen Nicolas
Objet : Attitude déplacée (A.3)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;

Application de l'art A.3 du barème de sanction
Proposition de transaction : suspension de toutes fonctions de 3 semaines, du 26/10/2026 au 15/11/2026.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.2 Refus de transaction
Néant.

4.3 Comparutions

4.3.1 Dossier N° CSI/26-27/002
Date : 11/09/2026
Rencontre : Phoenix Brussels - FC Inter Huy - IP1 - LFFSIP1045
En cause de : Tahari Lahbib - 889524 - 18/08/1959 - Phoenix Brussels - 7846 (P.O.)
: Zitouni Nourdine - 888697 - 27/12/1978 - Phoenix Brussels - 7846 (P.O.)
Arbitre : Lacroix Philippe (P.O.)
Objet : Match non joué - Absence de marquoir et de feuille de table
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Vu le mail du club Phoenix Brussels du 12/09/2026 ;
Vu le mail du club FC Inter Huy du 12/09/2026 ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Attendu que M. Tahari Lahbib - 889524 est absent excusé ;
Attendu que M. Zitouni Nourdine - 888697 est absent excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi qu'aucun marquoir ni feuille de table n'était disponible ;
Qu'en conséquence, la rencontre ne pouvait se dérouler.
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale statuant par défaut :
- fixe le score de la rencontre à 0-5 forfait administratif ;
- inflige une amende de 25 € au club Phoenix Brussels - 7846 ;
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.3.2 Dossiers N° CSI/26-27/004-005
Date : 11/09/2026
Rencontre : Blampain Team Braine - MFC Mons Tiki Taka - IP3B - LFFSIP3B043
En cause de : Blampain Berenger - 757598 - 11/12/1987 - Blampain Team Braine - 2277 (P.O.)
: Alaca Bunyamin - 845199 - 04/05/1993 - MFC Mons Tiki Taka - 2461 (P.O.)
: Mertens Romain - 862655 - 26/12/2001 - Blampain Team Braine - 2277 (P.O.)
: Midoun Yassine - 883178 - 01/05/1997 - MFC Mons Tiki Taka - 2461 (P.O.)
Arbitre : Fersini Alessandro (P.O.)
Objet : Voies de fait entre joueurs (B.10.2)
: Arrêt de la rencontre
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Vu le mail du club Blampain Team Braine du 12/09/2026 ;
Vu le mail du club MFC Tiki Taka du 12/09/2026 ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu les parties en cause quant à leurs arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que des coups ou poussées ont été donnés ainsi que des insultes entre les joueurs des 2 équipes ;
Attendu que la rencontre a été arrêtée sur le score de 1-5 à la 35e minute suite aux incidents entre les 2 équipes ;
Attendu que cet arrêt ne peut bénéficier aux 2 équipes ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Considérant que l'arbitre maintient le fait que Blampain Bérenger a donné un coup volontaire, fait qui a engendré les faits ultérieurs ; la prévention de voie de fait doit être maintenue (B.10.2) ;
Considérant qu'il est établi que le joueur Alaca Bouyamin est sorti du banc pour effectuer une poussée brutale, entrainant la chute de Blampain Bérenger, la prévention devant être amendée en poussée brutale (B.9) ;
Considérant qu'il est établi que Mertens Romain, en montant sur le terrain, a voulu donner un coup de poing à Alaca Bouyamin sans parvenir à ses fins, la prévention devant être amendée en tentative de voie fait (B.10.1) ;
Considérant qu'il est établi que le joueur Midoun Yassine à la rentrée au vestiaire a commis une voie de fait sur le délégué de Blampain Team, entraînant des lésions aux dents de ce dernier certifiées par certificat médical, la prévention de voie de fait devant être maintenue ;
(B.10.2)
Par ces motifs :
La Commission Sportive interprovinciale, statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Blampain Berenger - 757598 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 13/10/2026 au 11/04/2027 (point B.10.2 du barème de sanctions).
- inflige au nommé Alaca Bunyamin - 845199 une suspension de toutes fonctions de 13 semaines du 13/10/2026 au 10/01/2027 (point B.9 du barème de sanctions).
- inflige au nommé Mertens Romain - 862655 une suspension de toutes fonctions de 16 semaines du 13/10/2026 au 31/01/2027 (point B.10.1 du barème de sanctions).
- inflige au nommé Midoun Yassine - 883178 une suspension de toutes fonctions de 36 semaines du 13/10/2026 au 20/06/2027 avec un sursis pour 10 semaines à partir du 12/04/2027 (point B.10.2 du barème de sanctions).
- fixe le score de la rencontre à 5-0 / 0-5 forfait administratif ;
- inflige une amende de 100 € au club Blampain Team Braine - 2277 pour attitude des supporters.
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

4.3.3 Dossier N° CSI/26-27/011

Monsieur Cristens ne siège pas.

Date : 18/09/2026
Rencontre : Ocean Stars Verviers - Essalem Verviers - IP2B - LFSSIP2B037
En cause de : Derfoufi Jalal - 877566 - 18/02/2004 -

Essalem Verviers - 4685 (P.O.)
Arbitre : Bawin Eric (P.O.)
Objet : Tentative de voie de fait (A.6.3)
Délibéré :
Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'il y a lieu de tenir compte de l'intensité de la rencontre et du degré de violence du geste ;
Par ces motifs :

La Commission Sportive interprovinciale, statuant contradictoirement, inflige au nommé Derfoufi Jalal - 877566 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines, du 26/10/2026 au 08/11/2026, du 23/11/2026 au 29/11/2026, du 14/12/2026 au 20/12/2026 et du 04/01/2027 au 10/01/20207 (point A.6.3 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Mettet le 12/10/2026.

5. RECLAMATIONS

Néant.

6. SUSPENSIONS

Licence	Nom et prénom	Club	Suspension de toutes fonctions du	au inclus
757598	Blampain Berenger	Blampain Team Braine	13/10/2026	11/04/2027
764129	Delcourt Maxime	Florennes Utd	26/10/2026	08/11/2026
771477	Rezki Esmail	Futsal Project Brussels	Recommandations	
774324	Nougarede Hugo	MF Etalle	26/10/2026	01/11/2026
807202	Parmentier Hugo	Soca Bastogne	26/10/2026	15/11/2026
845199	Alaca Bunyamin	MFC Mons Tiki Taka	13/10/2026	10/01/2027
855535	Rizzo Julien	Futsal Carolo Team Jumet	26/10/2026 16/11/2026	08/11/2026 22/11/2026
862655	Mertens Romain	Blampain Team Braine	13/10/2026	31/01/20207
866468	Delcourt Olivier	Florennes Utd	26/10/2026	22/11/2026
877566	Derfoufi Jalal	Essalem Verviers	26/10/2026 23/11/2026 14/12/2026 04/01/2027	08/11/2026 29/11/2026 20/12/2026 10/01/2027
883178	Midoun Yassine	MFC Mons Tiki Taka	13/10/2026	20/06/2027 Sursis à partir du 12/04/2027
887779	Vandenplas Tristan	Olympic Brunehaut	26/10/2026 30/11/2026	22/11/2026 06/12/2026
889430	Coutinho Ilias	Phoenix Bruxelles	26/10/2026 16/11/2026 30/11/2026	08/11/2026 22/11/2026 06/12/2026
890460	Marthoz Jean-Philippe	Baty Boys Havelange	26/10/2026	01/11/2026

7. FRAIS

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
1508	MF Etalle (LFFSIP 2627/009)	12,50 €	2,50 €			15 €
2277	Blampain Team Braine (LFFSIP 2627/004)	12,50 €	105 €	12 €	100 € (2) 12,50 € (7)	242 €
2461	MFC Mons Tiki Taka (LFFSIP 2627/004-005)	12,50 €	122,50 €	12 €	12,50 € (7)	159,50 €
2748	Soca Bastogne (LFFSIP 2627/020)	12,50 €	7,50 €			20 €
4306	Florennes Utd (LFFSIP 2627/012)	12,50 €	5 €			17,50 €
4306	Florennes Utd (LFFSIP 2627/013)	12,50 €	10 €			22,50 €
4685	Essalem Verviers (LFFSIP 2627/011)	12,50 €	15 €	4 €		31,50 €
5375	F Fraternité Frameries (LFFSIP 2627/015)	12,50 €			25 € (4)	37,50 €
6190	AGJ La Louvière (LFFSIP 2627/006)	12,50 €			12,50 € (7)	25 €
6491	Baty Boys Havelange (LFFSIP 2627/010)	12,50 €	2,50 €			15 €
7732	KGS Anderlecht (LFFSIP 2627/016)	12,50 €			50 € (6)	62,50 €
7732	KGS Anderlecht (LFFSIP 2627/019)	12,50 €			50 € (6)	62,50 €
7735	Olympic Brunehaut (LFFSIP 2627/014)	12,50 €	12,50 €			25 €
7738	Futsal Project Brussels (LFFSIP 2627/018)	12,50 €			25 € (4)	37,50 €
7750	Futsal Carolo Team Jumet (LFFSIP 2627/008)	12,50 €	7,50 €			20 €
7846	Phoenix Bruxelles (LFFSIP 2627/001)	12,50 €	10 €			22,50 €
7846	Phoenix Bruxelles (LFFSIP 2627/002)	12,50 €		44 €	25 € (4) 12,50 € (7)	94 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS) (2) attitude des joueurs et supporters (3) action non fondée (4) manque d'organisation (5) déjà perçu (6) forfait sportif (7) forfait administratif

8. COUPES INTERPROVINCIALES - FINALES - ORGANISATION

La finale des hommes est fixée au 04/06/2027 à 21h30.
La finale des dames est fixée au 04/06/2027 à 20h00.

Conformément au règlement de la coupe interprovinciale, la CSI a déterminé le mode d'attribution des finales de celles-ci sur base du cahier des charges suivant.

La soumission

La soumission ne peut être inférieure à 300 €. Elle est réservée aux clubs IP.
Il ne peut y avoir qu'une soumission par club.

La salle

La salle doit :

Ø la salle doit être réservée de 19h00 à 23h00 ;

Ø pouvoir accueillir au moins 200 spectateurs placés du côté opposé aux bancs des joueurs s'ils se trouvent dans la salle même ;

Ø comprendre au minimum quatre vestiaires pour les équipes, chacun de ceux-ci devant être dotés de douches ;

Ø comprendre, au minimum, deux vestiaires dotés d'une douche pour les arbitres ;

Ø disposer d'une cafétéria pouvant accueillir les équipes qualifiées et spectateurs, laquelle devra rester ouverte durant toute la durée de la compétition ;

Ø posséder un extincteur en état de fonctionnement et non périmé ;

Ø être facile d'accès, tant pour les éventuels services de secours susceptibles d'être appelés que pour les issues de secours elles-mêmes ;

Ø disposer d'un marquoir ;

Ø disposer d'une trousse de secours ;

Ø disposer du matériel de nettoyage présent en permanence et disponible à tout moment ;

Ø disposer d'un défibrillateur.

Le terrain

Ø Les buts doivent être fixés au moyen d'un système approprié afin d'éviter tout basculement.

Ø Le terrain doit avoir les dimensions minimales pour la compétition interprovinciale.

L'organisateur

L'organisateur :

Ø doit fournir les ballons, les boissons aux équipes et aux arbitres et prévoir une réception avec boissons et au minimum 200 demi-sandwiches garnis à l'issue de la remise des prix (pour les membres des comité et commissions et pour les finalistes de la coupe) ; une pénalité sera infligée en cas de non-respect.

Ø doit prévoir une personne responsable qui, durant toute l'organisation, servira de coordinateur entre lui et les responsables de la province présents.

Ø doit posséder le matériel nécessaire au déroulement d'une rencontre (cartes jaune, rouge et bleue, sifflet).

Ø doit disposer d'une sonorisation avec micro.

Ø doit pouvoir mettre à disposition de la fédération un local fermant à clef équipé d'une table et de quatre chaises.

Ø pouvoir rédiger et fournir des factures ou des reçus.

Ø peut percevoir par spectateur un droit d'entrée qui ne peut excéder 10 € sauf aux membres des instances, aux arbitres et aux équipes participantes.

9. PROCHAINES REUNIONS.

16/11/2026 - 21/12/2026 - 18/01/2027 - 22/02/2027 - 22/03/2027 - 19/04/2027 - 14/06/2027.

La séance est levée à 22h25

(s.) Jean SCHEERS, secrétaire

COUPE INTERPROVINCIALE 2026/2027

Tour 1 (du 5/10/2026 au 30/10/2026)							
LFFSCP01	Mercredi 7/10/2026 - 20h45		3855	Celtic Juprelle	-	2748	Soca Bastogne
LFFSCP02	Forfait de Marseille Wanze		3609	Marseille Wanze	-	4306	Florennes United
LFFSCP03	Forfait d'Urban Step Bruxelles		5471	Urban Step Bruxelles	-	7759	Futsal Wavre
LFFSCP04	Mercredi 7/10/2026 - 21h00		5439	Belvédère Sambreville	-	4630	MS Seillois
LFFSCP05	Lundi 19/10/2026 - 20h00		5973	Diabolix Bracquegnies	-	6190	AG Junior La Louvière
LFFSCP06			4807	G4 Sainte-Ode	-	1407	Inter Namêche 83
LFFSCP07	Lundi 19/10/2026 - 20h15		7313	Young Boys La Louvière	-	2461	Mons FC Tiki Taka
LFFSCP08	Vendredi 30/10/2026 - 20h00		7611	Deaf Brussels	-	7218	Portista Morlanwelz
LFFSCP09	Mercredi 28/10/2026 - 21h00		2277	Blampain's Braine	-	7735	Olympic Brunehaut
LFFSCP10	Mercredi 28/10/2026 - 21h00		3019	Ocean Star Verviers	-	1508	MF Etalle
LFFSCP11	Vendredi 16/10/2026 - 22h30		5872	Biran Beauraing	-	2918	Cosmos Stavelot
LFFSCP12	Lundi 26/10/2026 – 21h00		1267	Cité Modèle Bruxelles	-	7752	Elite Flobecq Futsal
LFFSCP13	Vendredi 9/10/2026 - 20h15		7488	Space-X Jumet	-	5208	DPF Thulin
LFFSCP14	Vendredi 23/10/2026 - 20h15		7030	MFC Spuurs Vaux	-	7757	Futsal Nalinnes
LFFSCP15	Vendredi 9/10/2026 - 20h00		7216	FACT Futsal Academy Grez-Doiceau	-	7741	Courcelles Club
LFFSCP16	Lundi 19/10/2026 - 21h00		1441	BS Anhée	-	1951	AS Schaerbeek
LFFSCP17			2166	BFM Dinant	-	7739	Ixelles United
LFFSCP18	Lundi 19/10/2026 - 20h00		5456	Felice Montigny	-	7750	Futsal Carolo Team Jumet
LFFSCP19	Vendredi 23/10/2026 - 21h00		2371	SPB Ans	-	4758	MF Oreye
LFFSCP20	Lundi 19/10/2026 - 21h00		7744	Mini 83 Evere	-	7477	Op Der Trap Martelange
Tour 2 (du 16/11/2026 au 11/12/2026)							
LFFSCP21				Vainqueur 03	-		Vainqueur 13
LFFSCP22				Vainqueur 11	-	7736	Etoile Bruxelloise
LFFSCP23			7751	Bon-Air Leuze	-		Vainqueur 06
LFFSCP24				Vainqueur 04	-		Vainqueur 17
LFFSCP25				Vainqueur 07	-	3716	Magic Hellas Thulin
LFFSCP26				Vainqueur 20	-	4685	Essalem Verviers
LFFSCP27				Vainqueur 14	-	5851	BAT 81 Tintigny
LFFSCP28				Vainqueur 08	-	7740	FT Marolles Bruxelles
LFFSCP29			7738	Project Bruxelles	-	7733	Benfica Auderghem
LFFSCP30	Lundi 23/11/2026 - 20h30		4828	Wavre Family	-	6491	Baty Havelange
LFFSCP31				Vainqueur 15	-	5375	Fraternité Frameries
LFFSCP32				Vainqueur 01	-		Vainqueur 09
LFFSCP33				Vainqueur 16	-		Vainqueur 05
LFFSCP34	Lundi 16/11/2026 - 21h00		4962	FC Gerpinnes	-	5514	Proxima Centauri Bruxelles
LFFSCP35				Vainqueur 12	-		Vainqueur 10
LFFSCP36	Vendredi 20/11/2026 - 21h30		7747	Olympic Frasnes	-	7755	Futsal Team Lodelinsart
LFFSCP37				Vainqueur 02	-	7756	Génération Futsal Molenbeek
LFFSCP38				Vainqueur 18	-		Vainqueur 19

Le règlement de la coupe interprovinciale

1. Participants

Les cercles participant au championnat interprovincial prennent part à la coupe interprovinciale.

2. Principe d'organisation

La coupe interprovinciale est une compétition à élimination directe en un seul match dans la salle du premier tiré à chaque stade de la compétition. Le tirage au sort de chaque stade est effectué aux date, heure et lieu fixés par le secrétariat fédéral, qui détermine les semaines pendant lesquelles les matches peuvent se jouer.

Le cercle premier tiré au sort est considéré comme cercle visité.

La programmation d'un match de coupe doit être communiquée au moins 15 jours calendrier avant le match. Le délai est ramené à sept jours calendrier à partir des huitièmes de finale.

Jusqu'aux huitièmes de finale de coupe, un match de championnat est prioritaire sur la programmation d'un match de la coupe interprovinciale. Toutefois, devant une alternative et accord des clubs concernés, un match de championnat peut être décalé pour jouer un match de la coupe interprovinciale.

Le cercle visité communique à l'aide du formulaire prévu par courriel ou courrier au secrétariat fédéral le numéro, la date, l'heure et lieu du match pour la date ultime fixée par ce dernier.

Les matches ne peuvent débuter ni avant 20h00 ni après 22h30 le vendredi, 21h00 les autres jours de la semaine (22h00 en cas d'accord des deux clubs).

En fonction des contingences des calendriers des compétitions, le secrétariat fédéral ou son mandataire peut refuser la proposition de fixation.

L'instance compétente valide la date en l'intégrant directement dans le calendrier officiel publié et en informe par un courriel simultané les deux cercles concernés.

S'il se dit dans l'impossibilité d'organiser le match ou ne transmet pas le formulaire précité dans le délai fixé, le cercle visité écope d'une amende et un score de forfait en faveur de l'équipe visiteuse est prononcé par le secrétariat fédéral.

3. Droit de participation

Le droit de participation à la coupe interprovinciale est fixé annuellement par le C.A.

4. Organisation de la finale

La C.S.I. décide de l'organisation de la finale de la coupe interprovinciale.

Elle détermine le mode d'attribution de celle-ci par communication au journal officiel d'un cahier des charges.

Sous peine de sanctions, le cercle auquel a été confiée l'organisation de la coupe interprovinciale doit respecter le cahier des charges.

Un cercle ayant déclaré forfait général avec une de ses équipes ou n'étant pas en ordre financièrement ne peut prétendre à l'organisation d'une finale.

5. Frais d'organisation

A l'exception de la finale, les frais d'organisation sont à charge du cercle visité.

Le cercle visiteur supporte ses propres frais de déplacement.

AVIS AUX CLUBS

Affiliations U.R.B.S.F.A./L.F.F.S.: dans un seul club !

Sauf mutation, une personne ne peut être affiliée qu'à un seul cercle de la L.F.F.S. ou de l'U.R.B.S.F.A. durant une même saison (article 98.4 du règlement organique).

Dans le cas où, lors d'un contrôle ou dans le cadre d'une plainte d'un club, il s'avèrerait qu'une personne a été alignée comme joueur ou officiel (délégué, coach,…) dans deux clubs différents, l'équipe fautive serait sanctionnée d'un forfait.

3 cartes jaunes = 1 semaine de suspension

Un membre qui a écopé de **trois** cartes jaunes est suspendu de toutes fonctions la semaine qui suit celle au cours de laquelle il a reçu sa **troisième** carte jaune, quel que soit le type de compétition (championnat, coupe,…), les éventuels matchs remis et décalés joués au cours de cette semaine de suspension étant pris en considération.

Les fonctions officielles autres que celle de capitaine assumées lors des matchs d'équipes d'âge ne sont pas concernées par la suspension.

Si aucun match du club n'est joué au cours de la semaine de suspension, la suspension du membre est reportée à la première semaine où au moins un match du club est joué. Il n'est cependant pas tenu compte des matchs auxquels l'affilié n'aurait pas pu jouer eu égard à son âge.

Il est tenu compte du calendrier mis à jour dans l'application « Big Captain ».

Lorsqu'un match est à rejouer (c'est-à-dire annulé et rejoué entièrement par décision officielle), les cartes jaunes (de même que les rouges) sont prises en considération.

La suspension qui suit une accumulation de cartes jaunes n'est pas susceptible de recours, sauf problème technique avéré.

Une amende est infligée au club auquel appartient l'affilié qui reçoit une carte jaune.

Indemnités arbitrales

L'indemnité est payée avant le match à l'arbitre :

Catégorie de l'arbitre	Montant
IP1	45,00 €
IP2	40,00 €
IP3	35,00 €

Nom/Prénom	Montant à payer
AUDOOR Daniel	40 €
BAH Mamadou Aliou	40 €
BAH Mamadou-Issa	40 €
BAWIN Eric	40 €
BAWIN Régis	45 €
CANIVET Anthony	40 €
CAVE Christophe	35 €
CHAKOUATH Mostapha	35 €
COLLIN Michaël	40 €
CONVENT Laurent	45 €
DEGRANSART Andre	35 €
DESCHOEMAKER Thomas	35 €
DUVIVIER Jacky	45 €
EL ABBOUTI Youssef	40 €
EL FILATI Karim	35 €
EL HATIB Abdelghaf	40 €
El MEKAALEL Saad	40 €
FERSINI Alessandro	35 €
FORGET Noah	35 €
GARTILI Abdeslam	35 €
GARTILI Mohamed	45 €
HEYLEN Eddy	45 €
HEYLEN Nicolas	35 €
LACANNE Vincent	45 €
LACROIX Philippe	45 €
LEBEAU Christian	35 €
LEONZI Laura	35 €
LIEFFERINCKX Stéphan	35 €
LORAND Guy	45 €
MAGNERY Anthony	35 €
MELIS Christophe	35 €
PEETERS Pascal	40 €
QUAIRIA Eric	40 €
RASSART Guy	45 €
REMY Joel	40 €
SALARI Sina	40 €
SENAL Adem	40 €
SPILLEMAEKERS Thomas	35 €
SPRIO Vincenzo	40 €
VAN DER GOTEN Francis	35 €
VAN LAEKEN Denis	35 €
YILDIZ Aho	45 €

Les frais de déplacements sont, quant à eux, mutualisés et facturés.

Article 179 du R.O. - Feuille de match officielle

Si une feuille de match papier est utilisée dans les compétitions interprovinciales, celle-ci doit être envoyée par l'arbitre soit par courriel à ip@lffs.eu, soit par courrier postal à la L.F.F.S., Esplanade de la Légia 9/1, 4430 Ans.

Jour et heure des matchs

Les matches ne peuvent débuter ni avant 20h00 ni après 22h30 (21h les autres jours de la semaine - 22h en cas d'accord des deux clubs).

Matchs remis et décalés: avec les joueurs qualifiés à la date initiale...

Rappel des articles 183.9 et 184.3 du règlement organique: sous peine de perte de match sur le score de forfait, **tout match remis ou décalé doit se dérouler avec des affiliés dûment qualifiés à la date initialement programmée.**

Paiement des licences : sur le bon compte bancaire...

Le paiement de toute licence (25 € pour une licence « senior » - seniors, dames, vétérans -, 10 € pour une licence « jeune ») doit être effectué sur le bon compte bancaire.

- pour les clubs de la Province du Brabant Wallon/Bruxelles-Capitale :
sur le compte numéro BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de la L.F.F.S. Brabant

- pour les clubs de la province du Hainaut :
sur le compte numéro BE04 0682 5196 7631ouvert au nom de la L.F.F.S.-Hainaut.

- pour les clubs de la province de Liège :
sur le compte numéro BE57 0682 1689 2835 ouvert au nom de la L.F.F.S.-Liège

- pour les clubs de la province de Luxembourg :
sur le compte numéro BE09 0682 0915 4457 ouvert au nom de Football en salle journal Luxembourg

- pour les clubs de la province de Namur :
sur le compte numéro BE30 2500 1778 2411 ouvert au nom de la Ligue Francophone de Football en Salle.

Il convient d'impérativement indiquer, en communication, « Demande d'affiliation de *[Prénom + nom de la personne]* - *[Matricule du club]* + *[Nom du Club]* »

AMENDES / REDEVANCES

Art. 180.1 - Forfait (25 € si annoncé au moins 24h avant le match/50 € si annoncé moins de 24h avant)
1951 50 € (LFFSCP16)

Art. 184.3 (Match décalé) - 20 €
7611 20 € (LFFSIP3B052), 7739 (LFFSIP2A038).

Cartes jaunes (Art. 192.2 du R.O.) - 5 €	
Semaine 15	5439 (5€), 7287 (15€), 2166 (10€), 4630 (10€), 2371 (5€), 7748 (10€), 7845 (5€), 5208 (5€), 7741 (5€), 7749 (10€), 7745 (5€), 5546 (10€), 7313 (5€), 5456 (10€), 7846 (10€), 7734 (5€), 5716 (5€), 1267 (5€), 2748 (20€), 1508 (5€), 7477 (10€), 7030 (15€)
Semaine 16	2166 (25€), 4758 (10€), 3855 (5€), 7845 (5€), 5973 (10€), 5456 (5€), 7488 (5€), 6190 (5€), 2461 (5€), 2277 (5€), 5471 (5€), 1267 (5€), 7216 (5€), 7611 (10€).

COUPE DE BELGIQUE U.R.B.S.F.A. 2026/2027

2e tour

54	Flipper FC Maasmechelen	Futsal Club Antwerpen	5-5 (4-2)
55	FC 't Zuid Antwerpen	GS Beobank Hoboken Ster	1-18
56	Jemeppe United	SOCA Bastogne	5-0 fft
57	ZVK Meeuwen	Essalem Verviers	4-2
58	Futsal Club Gerpinnes	Tordoir Galacticos Manage	5-3
59	ZVK Leest	ZVC Solona Ranst	4-0
60	RAEC Mons Futsal	BSEP Futsal Morlanwelz	4-4 (4-5)
61	BS Anhée	Phoenix Bruxelles	11-5
62	Futsal Club Mechelen	Salaam Mechelen	2-5
63	Portista Chapelle	Magic Hellas Thulin	1-2
64	ZVC United Wellen	TDM Ans	4-0
65	Futsal Jette UR Bxl Cap	Futsal ODN Schaerbeek	5-0 fft
66	Futsal Team Atlas Deurne	Lierse SK Futsal	2-7
67	ZVC Leuven Central	MFC Olympic Boys Frasnes	5-0 fft
68	FP Krijnen Turnhout Malle	FSP Antwerpen-Noord	6-5
69	Larko Liège Futsal	Futsal Belvédère Sambreville	5-0
70	Mini Stars Futsal Houthalen	Spartak St-Truiden	4-1

71	Elite Braine-Le-Comte	AS Futsal Ronse	5-5 (4-5)
72	Futsal Team Marolles	Futsal Zaventem	3-1
73	Futsal Shokudo Aarschot	Futsal Miniera Eisden	8-4
74	La Squadra Mouscron	Courcelles Futsal	8-1
75	Sporting Borgerhout B	Futsal Academy Antwerpen	5-0 fft
76	FT BJK Gent	De Plakkers Varsenare	6-1
77	Futsal Project Brussels	Union Oasis Forest	2-5
78	FT MD Erembodegem	FT Dendermonde	1-3
79	FT Gora Alsemberg	Anneessens 25 Brussels	6-6 (4-2)
80	Benfica Auderghem	ZVC Rookies Affligem	5-0
81	FT De Gemeenschap Sint-Niklaas	Kizil Elma Gent	13-4
82	Bon-Air Leuze	Futsal My-Cars Charleroi	1-14
83	ZVC Black Wolves Betekom	Wavre Family	5-3
84	FT Houthalen La Baracca	FT BJK Winterslag	4-7
85	Macron Tienen	Futsal Génération Molenbeek	6-1
86	TP Makasi Boitsfort	Synergy Berchem	2-4
87	FA La Baracca Maasmechelen	Liko Genk	4-4 (4-2)
88	FT Galaxy-Aalst A	ZVC Assebroeke	2-1
89	Elite Flobecq Futsal	Futsal Academy Thulin	1-2
90	Procolor Bibi Liège	Ocean Stars Verviers	6-1
91	Moratex Lebbeke	Rapid 2021 Beernem	1-5

3e tour (Vendredi 6/11/2026)

92 Magic Hellas Thulin - Futsal My-Cars Charleroi
93 La Squadra Mouscron - GS Beobank Hoboken Ster
94 Futsal Jette UR Bxl Cap - FT Dendermonde
95 FT BJK Winterslag - Sporting Borgerhout B
96 Futsal Team Marolles - Lierse SK Futsal
97 Flipper Maasmechelen - FT De Gemeenschap Sint-Niklaas
98 FT Galaxy-Aalst A - Jemeppe United
99 FT BJK Gent - Futsal Shokudo Aarschot
100 Futsal Club Gerpinnes - ZVC Leuven Central
101 Mini Stars Futsal Houthalen - Rapid 2021 Beernem
102 ZVC Black Wolves Betekom - Futsal Academy Thulin
103 ZVK Meeuwen - ZVC United Wellen
104 AS Futsal Ronse - FA La Baracca Maasmechelen
105 Procolor Bibi Liège - Union Oasis Forest
106 Benfica Auderghem - ZVK Leest
107 Synergy Berchem - BSEP Futsal Morlanwelz
108 Larko Liège Futsal - FP Krijnen Turnhout Malle
109 BS Anhée - Macron Tienen
110 FT Gora Alsemberg - Salaam Mechelen

Adeps

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES